

Conduire l'analyse fonctionnelle d'un espace nécessite, avant toute chose, de considérer son fonctionnement global en regard de l'espace urbanisé. Il s'agit de situer le territoire étudié d'un point de vue géographique ainsi que dans les grands ensembles territoriaux (continuités agricoles, corridors biologiques...).

L'analyse débute par l'étude du **contexte socio-économique et de son évolution récente**. On décrira de façon dynamique la place de l'agriculture en termes de surface, de taille et d'effectif des exploitations, de filières (silos, laiteries...). L'importance de la pression urbaine et des projets d'aménagements seront également étudiés à partir des documents d'urbanisme et de planification.

**La structure et l'aménagement du foncier agricole**, en particulier la taille moyenne des parcelles, leur continuité ou leur dispersion, influent directement sur la viabilité de l'exploitation. On définit ainsi des parcellaires morcelés ou compacts. La situation du siège d'exploitation par rapport au parcellaire donne une idée de la cohérence globale de l'organisation foncière. La valorisation des terres via les aménagements hydrauliques (irrigation/drainage) a également un impact en terme de rendement et de diversification. Le maintien de leur réseau (collecteurs et

canalisations) conditionne leur exploitabilité.

**Les circulations agricoles**, accès aux terres, aux équipements (bâtiments d'exploitation, concessionnaires en machinisme agricole, silos...) conditionnent la viabilité économique. Comme les équipements des filières agricoles sont de plus en plus souvent situés en-dehors du territoire analysé, il convient d'identifier les itinéraires empruntés. On relèvera un schéma des circuits agricoles fréquentés et on identifiera les points noirs (flux routier important, infrastructures sous-dimensionnées...).

Au delà des critères propres à l'activité agricole s'ajoutent des **facteurs externes de fragilité et de protection**. Les projets urbains créent souvent des enclaves ou modifient les circulations agricoles. A l'opposé, les outils réglementaires peuvent garantir la pérennité d'un

espace agricole (Schéma Directeur, Schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, Zones agricoles protégées). Certains outils garantissent aussi le caractère ouvert d'un espace mais peuvent impliquer des servitudes fortes : difficulté d'installation de bâtiments d'exploitation pour les sites protégés...

La fonction d'un espace peut être économique, sociale ou environnementale. Quand un espace assure différentes fonctions, c'est un espace multifonctionnel. On parle de bon fonctionnement d'un espace lorsque l'ensemble des critères spatiaux conditionnant le maintien de ses fonctions sont réunies. Quand les conditions de fonctionnement d'un espace sont satisfaisantes, on parle d'espace fonctionnel.

Après avoir croisé ces différents critères, cartographiés pour certains d'entre eux, **la synthèse du fonctionnement des espaces par secteur** permet d'identifier les secteurs fonctionnels ou fragilisés en indiquant les principales causes de déstructuration ainsi que les points où l'attention doit se porter lors des futurs aménagements urbains : liaisons agricoles à conserver ou à rétablir, points noirs de circulation à éviter, fronts urbains à maintenir, accès au silo à conserver... Elle débouche sur des recommandations destinées aux élus et aux acteurs de l'aménagement du territoire.

### Contexte

Ce territoire est situé entre la vallée de la Marne et la Forêt de Crécy, partiellement en ceinture verte de Paris. Il est contigu à des pôles régionaux de développement : Marne-la-Vallée à l'ouest et Meaux au nord, dont il subit la pression urbaine. D'un point de vue agricole, les sols grâce à la présence de limons, permettent d'obtenir d'excellents rendements.

### Analyse fonctionnelle

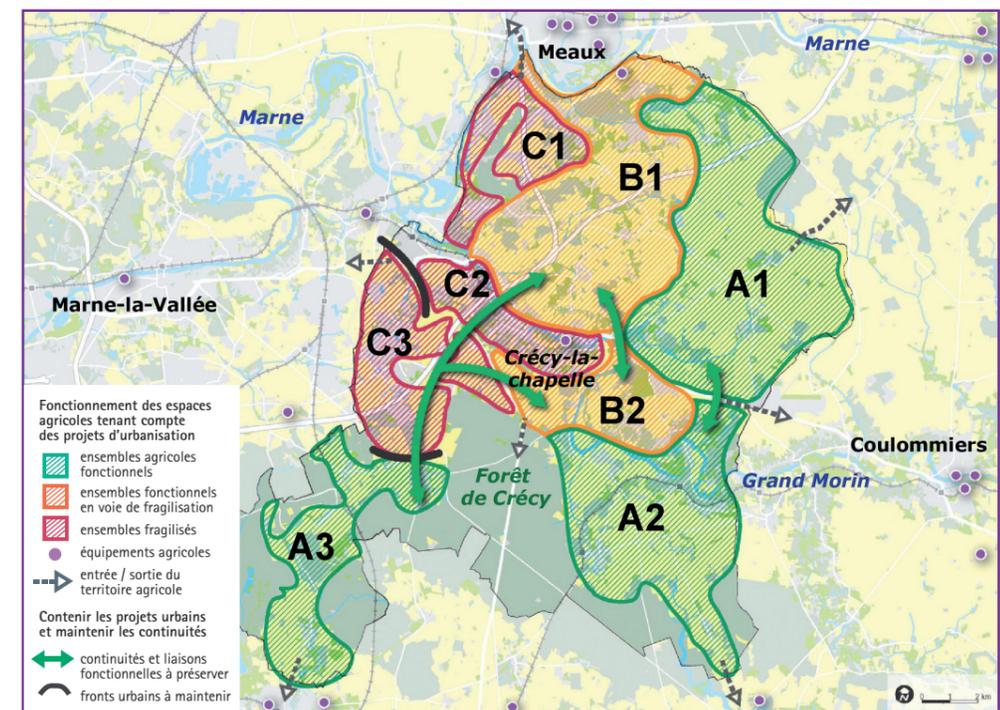
Les données relatives aux parcelles agricoles soumises au régime des aides de la PAC permettent d'identifier les îlots cultivés par un même exploitant et donnent une image de la structure foncière. Pour le territoire étudié, des ensembles homogènes compacts assurent de bonnes conditions d'exploitation des terres. C'est le cas des exploitations

situées dans la frange est et dans le sud-ouest, vaste clairière en Forêt de Crécy. Dans ces secteurs, les parcelles sont de grandes tailles, agencées en continuité les unes des autres.

À l'inverse, des secteurs plus morcelés peuvent constituer un handicap pour une gestion agricole économiquement viable. C'est le cas de la partie médiane

du territoire, de la ville de Meaux à la Forêt de Crécy. Les parcelles y sont de plus petite taille et discontinues.

Le croisement des critères (foncier, circulations agricoles, proximité des équipements, projets urbains) conduit à la carte de synthèse. Celle-ci doit représenter les conditions de maintien d'une gestion agricole du territoire.



### Conclusions de l'analyse fonctionnelle du territoire Marne-Crécy

### Évaluer les forces et faiblesses du fonctionnement d'un espace agricole

Critères	Informations à mobiliser
Socio-économiques	Qualité agronomique des sols
	Surface, nombre et taille des exploitations
	Main d'œuvre
	Systèmes de production et filières
Structure et aménagement du foncier	Fonctions sociale et environnementale
	Sièges d'exploitation
Circulations agricoles	Parcellaire
	Réseaux d'irrigation et parcelles irriguées
	Réseaux de drainage et parcelles drainées
	Lieux de stockage et d'approvisionnement
Facteurs de fragilité et outils de protection	Circuits agricoles
	Tracé des infrastructures et qualification des franchissements
	Projets d'urbanisation
	Outils de protection

Secteurs	Recommandations et points de vigilance
A / Les ensembles agricoles fonctionnels (en vert) situés dans la frange est et au sud-ouest du périmètre. Les conditions spatiales de l'activité agricole sont satisfaisantes dans ce secteur.	La vigilance doit porter sur la préservation des liaisons agricoles avec les autres secteurs, en particulier à travers la vallée du Grand-Morin (sous-secteurs A1, A2, B2 et à l'accès aux silos et autres équipements agricoles, situés hors territoire étudié).
B / Les ensembles fonctionnels en voie de fragilisation (en orange) occupant la partie médiane du territoire, entre Meaux au nord et la forêt de Crécy, sont parcourus par des infrastructures importantes et touchés par l'urbanisation.	La vigilance doit porter sur la maîtrise des avancées urbaines afin de ne pas déstructurer le foncier agricole ainsi que sur la préservation des liaisons et circulations agricoles, en particulier dans la vallée du Grand-Morin.
C / Les ensembles fragilisés (en rouge). Ces espaces agricoles de la frange ouest du territoire sont déjà fragmentés par l'urbanisation et les infrastructures. Les circulations agricoles y sont difficiles. En outre, ils sont déjà en grande partie destinés à l'urbanisation sur les documents d'urbanisme existants.	Il convient de veiller à conserver une taille critique et une certaine compacité aux enclaves agricoles qui seront préservées, aussi pour leur fonction sociale et environnementale, en maîtrisant le déplacement des fronts urbains. Des liaisons agricoles avec les autres secteurs devront être préservées.

## En pratique

Pour une meilleure compréhension et prise en compte des espaces ouverts, la méthodologie est un outil d'aide à la décision et de « porter à connaissances » lors de l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme, de planification ou d'aménagement. L'analyse fonctionnelle pourra y être traduite sous forme de cartes accompagnées de textes explicatifs.

La **méthodologie** a l'ambition d'étudier les espaces ouverts – agricole, forestier et naturel – sous l'angle de leurs trois fonctions : économique (productive), sociale et environnementale. Seule la prise en compte de cette multifonctionnalité permettra d'élaborer des projets territoriaux cohérents.

### À qui s'adresse la méthodologie ?

L'analyse fonctionnelle est destinée aux élus et aux services techniques des collectivités, aux services de l'Etat, aux syndicats, aux interprofessions agricoles et aux aménageurs du territoire.

### À l'échelle de quel territoire ?

Le niveau intercommunal correspond le mieux au fonctionnement des espaces ouverts. Les résultats peuvent être cependant déclinés à l'échelle communale.

### Comment financer les études ?

Des subventions du Conseil Régional d'Île-de-France sont allouées aux collectivités territoriales et aux EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) de la ceinture verte de Paris pour les analyses des espaces agricoles dans le cadre des SCOT, des PLU, d'importants projets d'urbanisation non prévus dans les PLU et de mise en place de PEAN (Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri-urbains)...

### Par qui sont-elles effectuées ?

Les services techniques des collectivités territoriales, les chambres d'agriculture, les services de l'État (DDEA/ Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture, DRAF) et les bureaux d'études titulaires.

## À paraître (1<sup>er</sup> trimestre 2009)

*L'analyse fonctionnelle, un outil d'aide à la décision. Comment prendre en compte les espaces agricoles, forestiers et naturels dans l'aménagement ?*

IAU Île-de-France, DRIAF

### Directeur de la publication

- Philippe Mauguin

### Directrice de la rédaction

- Hélène de Comarmond assistée de Dominique Gonzalez

### Rédaction

- Jean-Marie Stephan (DRIAF),
- Théo Flavenot (AgroParisTech)
- Dominique Weill ([www.dominique-weill.com](http://www.dominique-weill.com))

### Conception graphique

- Désidérata (<http://desiderata.histoiredevoir.fr>)

### Crédit Photos

Photographies issues du concours photo et de l'exposition organisée en 2003 par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Île-de-France, en collaboration avec la DRIAF, sur le thème « Les paysages agricoles d'Île-de-France, regards croisés ».

## DRIAF

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France

[www.driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr](http://www.driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr)



Document imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement par Point-44

## Aménagement durable des espaces naturels, agricoles et forestiers

# Un nouvel outil d'expertise pour les élus et les aménageurs

Les terres agricoles, boisées et naturelles peuvent-elles résister à l'extension des villes, des zones d'activité et des infrastructures ? Comment faire coexister harmonieusement des espaces urbains non réversibles et des espaces ouverts dont l'équilibre économique, social et environnemental est indispensable au bien-être des habitants, dans une perspective de développement durable et concerté ?



Offrir aux communes et groupements de communes, les instruments d'une expertise systémique de leur territoire dans le cadre de l'élaboration de projets d'aménagement et d'urbanisme, telle est l'ambition de la Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture et de la forêt (DRIAF) et de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) de la région Île-de-France. Un guide méthodologique présentant cet outil est réalisé et paraîtra début 2009.

### Pourquoi l'analyse fonctionnelle ?

La seule préservation du foncier ne suffit pas pour assurer la pérennité des espaces dits « ouverts », que sont les terres agricoles, forestières et naturelles, non bâties ou non revêtues. Il faut garantir les conditions spatiales permettant un développement économiquement viable des activités agricoles ou forestières ainsi qu'un fonctionnement durable des écosystèmes.

En mobilisant l'ensemble des données et indicateurs relatifs à la bonne gestion d'un territoire, l'analyse fonctionnelle répond à cet objectif, réaffirmé lors des engagements du Grenelle de l'environnement.

À l'échelle des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), elle vise à identifier les bonnes conditions spatiales de la viabilité économique des exploitations : préservation et protection contre une urbanisation désordonnée, non fragmentation des terres et circulations des engins agricoles.

### État des lieux en Île-de-France

Inscrit dans le Schéma directeur régional de 1994, l'objectif de préservation des espaces agricoles et forestiers s'est traduit par une carte de destination des sols à l'échelle 1/150 000. Il est aussi à l'origine de la notion de surface minimum des terres pour le développement d'une activité agricole.

Néanmoins, l'urbanisation est souvent allée au-delà de la seule consommation d'espace en surface. Ainsi, la création de voies de communication nouvelles ou la prolifération non maîtrisée de construction en milieu rural ou périurbain, provoquant la fragmentation des espaces, rendent difficile leur gestion par l'agriculture et entraînent leur abandon à terme.

### Partenaires-concepteurs de la méthode

